

## Bref résumé de l'analyse d'impact

Le PRT devrait avoir des effets globalement positifs pour le secteur du transport maritime. Il permettra un ajustement nécessaire des règles de sécurité et une plus grande flexibilité pour les propriétaires de cargos. En vertu du MSC.418(97), cela fait plusieurs années que les cargos norvégiens dont la jauge brute est supérieure ou égale à 500 sont en mesure d'obtenir un permis de transporter plus de 12 passagers industriels. Ces navires, y compris lorsqu'ils effectuent des trajets nationaux, doivent se conformer à certaines sections du code IP. Toutefois, le commerce existant ne devrait pas en être grandement affecté. Le PRT ne s'appliquera que si un cargo, quelle que soit sa date de construction, doit transporter plus de 12 passagers industriels pour la première fois. Cela n'affectera pas leur fonctionnement actuel.

Les conséquences pour l'administration et les sociétés de classification agréées sont également limitées. Elles dépendent dans une certaine mesure du nombre de navires qui demanderont cette certification spécifique. Une charge administrative supplémentaire est attendue, en particulier pendant une période transitoire, en ce qui concerne les ajustements des outils administratifs et des orientations, tant en interne qu'en externe. Toutefois, d'une manière générale, le PRT ne devrait pas avoir d'incidence majeure sur le montant des ressources à allouer aux activités de surveillance.